

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de Balleroy sur Drome

Vu le codé général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2021.083 du 21/10/201 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 17/11/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 2ieme classe

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effete de la nomination |
|----------------------|------------------------------|--------------------------------|
| GERARD Elodie | Adjoint administratif | 09/01/2025 |
| | | |
| | | |

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ieme classe

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|--------------------|--------------------------|-------------------------------|
| LOIZON Eric | Adjoint technique | 09/01/2025 |
| | | |
| | | |

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Balleroy sur Drome
le 10 février 2025,
Le Maire, Yohann PESQUEREL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :

